

Mont, le 29 août 2022.

Chers parents,

Tout au long de l'année, nous sommes régulièrement amenés à photographier vos enfants soit lors d'excursions, en classe, en voyage scolaire, pendant les fêtes etc.

Les buts sont principalement situés dans le cadre de la communication vers les parents : journal de la classe, classeur de vie, photos de classes etc.

La diffusion se fait donc par divers documents organisés en classe et repris à la maison par les enfants.

En lien avec la circulaire n° 2493 (de 2008) concernant le « droit à l'image », nous vous demandons de nous remettre le talon ci – dessous afin de pouvoir respecter votre décision en la matière.

Defresne Françoise

Monsieur/ Madame :

Parents de

O acceptons que les membres de l'équipe pédagogique de l'école de Mont photographient notre/ nos enfants dans le cadre des divers projets de l'établissement. *

O n'acceptons pas que les membres de l'équipe pédagogique de l'école de Mont photographient notre/ nos enfants dans le cadre des divers projets de l'établissement. *

*barrez la mention inutile.

Signature :